

Projet agrivoltaïque des Mayences à Chapeau et Montbeugny (03)
Comité de Projet – 25 février 2025 - Montbeugny

Organisation

Présents

GAEC BREROT :

- David Brérot
- Carine Brérot

Société ESCOFI :

- Manon Achalme
- Loreline Hubert

Communes :

- Chapeau : M. Pierre Brenon - Maire
- Montbeugny : Mme Béatrice Genty - Maire
- Mercy : M. Yves Alain Noël - Maire
- Toulon-sur-Allier : M. Guillaume Margelidon - Maire
- Vaumas : M. Alain Soufférant - Maire
- Yzeure : M. Guillaume Couble : DST

Absents

- Lusigny
- Thiel-sur-Acolin
- Neuilly-le-Réal
- Moulins Communauté

Annexes : Présentation support des échanges

Diffusion :

- Par mail aux collectivités conviées et à la DDT
- Accessible à tous

Compte-rendu des échanges

Contexte

La société ESCOFI et l'exploitation GAEC BREROT développent depuis 2023 un projet agrivoltaïque « Centrale agrivoltaïque des Mayences » sur les communes de Chapeau et Montbeugny. Le dépôt de la demande de Permis de Construire est prévu à l'été 2025.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables a entre autres fourni une définition officielle de l'agrivoltaïsme et introduit les notions de Comité de Projet, assurant aux élus locaux une meilleure information et meilleure contribution du projet.

Les Comités de Projet ne sont pas nécessaires lorsque le projet est situé au sein d'une zone d'accélération, ce qui n'est pas le cas pour le projet.

Ce Comité de Projet fait suite aux rencontres en mairies et conseils municipaux déjà réalisées tout au long du projet.

Echanges

A noter, la présentation jointe est indissociable de ce compte-rendu. Ne sont reportées ci-dessous que les discussions et précisions n'apparaissant pas dans la présentation.

- Présentation du partenaire agricole et de ses attentes

Le modèle économique de la centrale agrivoltaïque des Mayences repose sur un investissement de la part de la société Escofi, qui sera propriétaire et responsable des installations. Les propriétaires et exploitants des terrains n'auront pas à investir et seront rémunérés annuellement en fonction de la puissance installée sur la centrale.

Contractuellement, ce système repose sur l'utilisation d'une promesse de bail volumique, qui permet au GAEC Brérot de conserver son bail rural, et d'une convention agricole.

- Réponses aux enjeux paysagers

Il n'y a pas eu de commentaires spécifiques sur ce point.

- Réponses aux besoins agricoles

Le choix des parcelles a été réalisé par l'exploitant et prévoit notamment :

- Evitement des parcelles drainées
- Evitement des parcelles cultivées

Pour le bien être animal et le maintien de la capacité de faucher les parcelles fauchables :

- les panneaux fixes ont été surélevés pour avoir un point bas à 2,4 m au lieu de 2,0 m prévus initialement.
- des tournières suffisantes sont prévues en bout de rang.

- Présentation de la démarche ERC

Sont présentés successivement dans la présentation :

- Le scénario maximal sans prise en compte des enjeux
- Le scénario maximisant avec les évitements écologiques minimum à prendre en compte
- Les évitements écologiques complémentaires qui seront intégrés suites aux derniers résultats des inventaires
- Les évitements prévus pour minimiser les impacts sur le paysage local

- Les différents scénarios en cours d'analyse qui prennent en compte ces évitements. Le choix final identifiera le meilleur scénario en termes d'impact résiduel.
- Questions diverses
- Y a-t-il un scénario privilégié par l'exploitant : pas vraiment car les exigences agricoles ont été prises en compte dans tous les scénarios.
- Sera-t-il possible de procéder à un sur-semi : l'exploitant confirme que ce point a été pris en compte (mécanisation possible avec des bas de panneaux à 2,4 m, des tournières, etc.). L'exploitant prévoit d'utiliser son matériel existant (déchaumeur, épandeurs d'engrais, etc.). Ces éléments seront affinés dans les prochains jours.
- Sur le sujet des clôtures : le projet ne prévoit pas d'installer des clôtures, les clôtures existantes seront conservées (clôtures électriques ou barbelés). Escofi confirme que ce n'est pas nécessaire au niveau assuranciel. La mairie de Chapeau salue ce choix qui répond également aux besoins locaux de laisser des espaces ouverts pour les gibiers.
- Sur le raccordement :
 - les acteurs confirment qu'il n'y a pas de visibilité sur le sujet. Le représentant d'Yzeure indique que planning de réalisation du poste à créer « Moulins Est » a été annoncé à 5-8 ans par RTE.
 - Les élus soulignent que c'est à sujet à ne pas négliger notamment sur les impacts chantier et sur les tracés. Ils réaffirment leur opposition aux traversées des bourgs et aux nécessités de travailler autant que possible entre développeurs à mutualiser les chantiers / ouvrages.
- Sur le sujet de la prise de participation : les mairies concernées ont bien noté l'opportunité et se réunissent prochainement semaine prochaine sur ce sujet.
- Concernant la multiplicité des projets :
La réflexion est ardue et l'accumulation de dossiers rend l'acceptation difficile. Il est rappelé par tous que l'ensemble des projets ne verront pas le jour et que seuls les meilleurs projets seront mis en œuvre.
- Sur le sujet de l'information du public :
 - Les mairies saluent l'initiative d'avoir prévenu en personne l'ensemble des riverains et d'en tenir compte.
 - Concernant les réunions publiques : une question se pose sur le fait d'informer les habitants sur des projets qui ne seront peut-être pas autorisés, cela peut entraîner des inquiétudes inutiles. La mairie de Chapeau organisera toutefois une présentation en conseil municipal des projets communaux et invitera éventuellement les développeurs à cette occasion.
- Sur le sujet de la technologie
 - Choix de structures fixes : la technologie tracker a été étudiée mais elle n'était pas pertinente notamment pour le maintien d'un point bas des panneaux à plus de 2,4 m et qu'elle entraînait un impact paysager plus fort. L'orientation des panneaux trackers

avec des rangées Nord-Sud était en opposition avec le sens de mécanisation actuel qui est d'Est en Ouest.

- Répartition de la pluie : il est confirmé que les modules seront écartés pour réduire l'effet splash qui peut être délétère.
- Projet agricole : le projet agricole du GAEC Brérot semble bien respecté et les présents notent qu'il s'agit d'une continuité rassurante de l'exploitation actuelle. Le dimensionnement à 2,4 m permet une large variété d'exploitation, importante à conserver sur le long terme.
- Production végétale : l'exploitant confirme qu'un bénéfice est attendu sur la protection contre la sécheresse (un suivi par zone témoin sera réalisé sur ce volet). L'intérêt de l'agrovoltaïsme est indéniable pour le bien-être animal.

Conséquences tirées par ESCOFI du Comité de Projet

Il est retenu des échanges que le volet écologique a été bien respecté.

Escofi retient qu'une vigilance forte est de mise sur la réalisation du raccordement et qu'il est attendu des développeurs qu'ils soient proactifs pour trouver des solutions minimisant les impacts (choix de tracés évitant les bourgs, mutualisation, etc.).

Escofi retient également que l'information des riverains du projet doit être entretenue de manière régulière et jusqu'à la mise en œuvre du projet.

ESCOFI reste à la disposition des élus locaux pour répondre à toute question ou identifier de nouveaux axes pour le projet.